

COMMENTAIRES ET EVOLUTIONS DES INDICES CNR TRV

DÉCEMBRE 2024	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
INDICE SYNTHETIQUE TRV scolaire (hors gazole)	+ 0,3 % (+ 0,3 %)	+ 0,7 % (+ 0,2 %)	+ 3,1 % (+ 4,9 %)	+ 3,5 % (+ 5,4 %)
GAZOLE PROFESSIONNEL TRV	+ 0,3 %	+ 4,9 %	- 7,4 %	- 7,1 %
	L'indice augmente de +0,3% en décembre 2024. Son évolution moyenne annuelle en baisse (-7,1%) a une incidence sur les variations annuelles de l'indice synthétique. La TICPE applicable au gazole professionnel TRV est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole TRV pour 2024 sur www.cnr.fr : Fiscalité gazole 2024 .			
MAINTENANCE TRV scolaire	+ 0,1 %	+ 0,3 %	+ 4,2 %	+ 5,0 %
	L'indice augmente de +0,1% en décembre 2024 en raison des variations de la composante entretien-réparations (+0,3%). L'AdBlue, retenu aussi dans ce poste, progresse de +1,3% ce mois-ci. L'indice enregistre une inflation importante depuis un an : +5% en moyenne annuelle (+5,5% pour la composante entretien-réparations et +0,7% pour les pneumatiques).			
MATÉRIEL TRV scolaire	- 0,1 %	+ 0,1 %	+ 2,3 %	+ 1,9 %
	L'indice diminue légèrement de -0,1% en décembre 2024 en raison des variations des taux d'intérêt retenus dans les calculs. Les composantes de calcul du coût de renouvellement des véhicules sont recalées tous les ans en janvier sur la base des résultats des dispositifs d'observation et des enquêtes annuelles du CNR. Parmi celles-ci, l'inflation moyenne annuelle des prix de véhicules de +6% est portée dans les indices de janvier 2024. Cette inflation annuelle est diluée dans le calcul par le taux de renouvellement du parc (8% cette année). Depuis un an, l'indice progresse de +1,9% en moyenne annuelle.			
CONDUCTEUR TRV scolaire	+ 0,7 %	+ 0,5 %	+ 7,1 %	+ 8,7 %
	L'indice augmente de +0,7% en décembre 2024. La loi du 22 avril 2024 instaure des nouveaux droits à congés payés lors d'arrêts maladies non professionnelles et professionnelles de plus d'un an. Les premières observations du CNR établissent une incidence économique de +0,7% sur les coûts sociaux annuels (salaires + charges). Le CNR applique cette hausse en décembre 2024 sur les composantes indiciaires de coûts de personnel. Depuis un an, l'indice enregistre une augmentation importante de +8,7% en moyenne annuelle, en raison des accords sociaux du 28 juin 2023 et du 16 octobre 2023.			
COÛTS DE STRUCTURE TRV scolaire	0,0 %	- 0,1 %	+ 3,0 %	+ 3,0 %
	L'indice est stable en décembre 2024. L'inflation atteint +3% en moyenne annuelle depuis un an. L'indice représente les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			

* moyenne (janvier 2024 inclus à décembre 2024 inclus) / moyenne (janvier 2023 inclus à décembre 2023 inclus).